

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1647

présenté par

Mme Brulebois et Mme Bureau-Bonnard

-----

**ARTICLE 49**

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« en tenant compte de la réduction de la consommation foncière déjà constatée sur le territoire lors de l'évaluation du document au titre de l'article L. 143-28 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement intègre dans la déclinaison territoriale de l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'échelle du schéma de cohérence territoriale la prise en compte des efforts déjà réalisés en matière de réduction du rythme de consommation réelle observée d'espaces naturels, agricoles et forestiers.